

LETTRE DE M. LEON HARMEL

Aux Rédacteurs de " La Croix de Reims. "

Val-des-Bois, le 25 octobre 1893.

Chers Messieurs,

Nous recevons de France une brochure contenant la lettre adressée par M. Léon Hamel à la *Croix* de Reims, et dont nous publions un extrait important. On verra quelles œuvres sont fondées par les patrons chrétiens en faveur des classes ouvrières et comment les catholiques mettent en pratique les préceptes de l'Encyclique du Saint-Père sur les conditions des travailleurs.

« Vous me demandez ce qui pourrait être tenté au sujet du salaire. C'est avec plaisir que je vous dirai nos pensées et nos essais.

« Et tout d'abord nous nous sommes posé la question de principe : le salaire doit-il être suffisant pour la famille, ou seulement pour l'individu ?

« Il y a longtemps que Le Play a proclamé la famille, l'*unité sociale par excellence*. Il nous presse, dans tous ses ouvrages, de lutter contre l'individualisme favorisé par les lois et les mœurs. Car, dit cet éminent penseur, « partout où l'individualisme devient prépondérant dans les rapports sociaux, les hommes se plongent dans les luttes de la barbarie (1). »

« Tant que ces principes ont été proclamés platoniquement, ils ont été généralement acceptés, au moins d'une façon négative. Mais dès qu'on a voulu les appliquer à la loi du travail et du salaire, c'est-à-dire, en somme, aux rapports sociaux les plus importants des hommes entre eux, ils ont soulevé les protestations les plus vives et les plus inattendues. On a pu constater, par les discussions qui se sont élevées entre les meilleurs, la profondeur de l'abîme où sont tombées les intelligences, sous l'influence de l'odieux droit romain césarien, substitué par la Renaissance, au droit chrétien, et définitivement consacré par le Code Napoléon. La vérité qu'on acceptait platoniquement de Le Play, on la refuse ou au moins on la discute, alors qu'elle paraît ressortir de l'enseignement infaillible du Souverain Pontife.

(1) La réforme sociale en France, 1er volume, page 384.